



Règlement tournoi par équipes SOBAD

29 et 30 Août 2026

(saison 2025-2026)

ARTICLE I : Généralités

Ce tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : XXXXXXXXXXXX
Le numéro de dossier de la demande d'autorisation est 2500667. La compétition est, de ce fait, régie par les règles de la FFBAD, par les dispositions générales du Guide du Badminton (chapitres 32 à 35), complétées par les dispositions éventuelles et particulières de la Ligue d'Occitanie.

Article 1.1 : Officiels

Le juge-arbitre responsable du tournoi est Olivier DANIELOU, Guillaume LAVOITTE est juge-arbitre adjoint. Leurs décisions sont sans appel. Seul le capitaine d'équipe sera en mesure de déposer une réclamation au Juge-Arbitre et à la table de marque. Toute participation à ce tournoi implique l'adoption du présent règlement dans sa totalité. Le Géo est Ludovic FAVRET

Article 1.2 : Lieu et horaires de la compétition

Le tournoi se déroulera à la MAM (Maison des activités multidisciplinaires) de Saint-Orens de Gameville située au :

Adresse	Horaires
81 chemin des Tuileries 31650 Saint-Orens de Gameville	Samedi : 8h => 20h30 Dimanche : 8h => 18h

ARTICLE II : Catégories

Le tournoi est ouvert aux classements N1 à NC, à partir de la catégorie Minimes (nés en 2013 ou avant), sans restriction géographique concernant le club du joueur.

ARTICLE III : Inscriptions

Article 3.1 : Envoi des inscriptions

Les inscriptions s'effectueront par mail à l'adresse tournosaintorens@gmail.com en envoyant la fiche d'inscription dûment remplie. La date d'ouverture des inscriptions est prévue le 7 juillet 2026 à 14h. Tout mail reçu avant l'heure d'ouverture, ne sera pas pris en compte !

Article 3.2 : Paiement, date limite et tirage au sort

Le montant des frais d'inscription s'élève à 150€ par équipe, le règlement sera réalisé par virement par le capitaine de l'équipe (IBAN : **FR76 1027 8022 1800 0207 2110 186**) sous 72h après l'inscription. La date limite d'inscription au tournoi est fixée au 29 juillet 2026 (ajustable selon le remplissage) et le tirage au sort sera effectué le 8 Août 2026. Les classements CPPH pris en compte seront ceux obtenus à la date du jeudi 23 juillet 2026. Tout participant doit être en possession de sa licence FFBaD pour la saison en cours 2025/2026.

Article 3.3 : Série 1

Il est prévu 5 places pour la série 1 (niveau N). Ces places seront donc réservées aux équipes de niveau N. => A la date de clôture des inscriptions, si plus de 30 équipes sont inscrites, les 5 meilleures équipes (niveau N minimum) sont placées aux cinq premières places de la liste d'admission.

ARTICLE IV : Équipes

Chaque équipe doit être composée d'au minimum 3 hommes et 3 femmes, et doit aligner 3 hommes et 3 femmes sur les deux jours du tournoi. Priorité est donnée aux équipes composées de 3 hommes + 3 femmes (ou plus) lors de la phase d'inscription.

Si le tournoi n'est pas complet, les équipes de 3H + 2F ou 2H + 3F seront ensuite acceptées, et en dernier, celles de 2H + 2F.

Les équipes pourront être composées de joueurs et de joueuses de clubs et de classements différents. Le nombre maximum d'équipes est fixé à 30.

ARTICLE V : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. Un partage des volants doit être réalisé équitablement entre les joueurs d'un match. En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le Vinastar 99, pour toutes les séries (il en est de même pour les non-classés). Ils seront en vente dans le gymnase auprès de notre partenaire GOINTOLIFE.

ARTICLE VI : Tenues

Les prénoms, surnoms et noms d'équipes seront acceptés sur les tenues des joueurs. Les déguisements seront acceptés. Le juge-arbitre reste juge des limites à ne pas franchir au cas par cas.

ARTICLE VII : Déroulement du tournoi

Article 7.1 : Répartition des équipes

Les équipes seront réparties, dans la mesure du possible, dans des séries de 1 poule de 5 (selon taux de remplissage).

Dans le cas où ce format ne pourrait être maintenu, le comité d'organisation se réserve le droit de le modifier en adoptant le système le plus adapté pour un échéancier optimisé.

Article 7.2 : Constitution des séries

Les séries seront constituées selon l'ordre décroissant de la valeur des équipes.

Au sein de chaque série, les poules seront constituées par ordre décroissant de valeur des équipes au sein d'une même série afin d'assurer un maximum d'homogénéité dans les poules.

En cas d'égalité entre deux équipes pour déterminer leur placement dans les séries, l'organisation se réserve le droit de les départager en se basant sur le niveau de l'équipe, à partir du classement CPPH de chaque joueur, afin de garantir l'homogénéité des séries.

La constitution des séries se fera en fonction de la valeur de chaque équipe, qui est calculée selon la somme dû :

- Meilleur classement des deux meilleurs hommes (tous tableaux confondus)
- Meilleur classement des deux meilleures femmes (tous tableaux confondus)

La valeur de chaque classement est décrite dans le tableau suivant :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12-NC	1 point

Article 7.3 : Rencontres

Chaque rencontre se déroule en 5 matchs : 1 Simple Homme, 1 Simple Dame, 1 Double Dame, 1 Double Homme et 1 Double Mixte.

Chaque joueur ne pourra dépasser la limite de 2 matchs par rencontre et 6 matchs par jour, sauf accord du JA selon cas particulier de l'article X.

Article 7.4 : Particularité sur la première rencontre

Pour la première rencontre, les compositions devront être saisies par les capitaines au plus tard le mercredi 26 août 2026 directement sur ebad/badnet. Passé ce délai, l'organisation enregistre au hasard une composition d'équipe. En cas de souci, celle-ci pourra être envoyée par mail.

Article 7.5 : Déroulement des autres rencontres

Avant chaque rencontre, les capitaines devront saisir sur ebad/badnet la composition de leur équipe AVANT la fin du 2ème match de la rencontre précédente. Si cela n'est pas fait, la composition sera automatiquement reproduite à l'identique.

Article 7.6 : Pointage des joueurs

Dès leur arrivée, il sera demandé aux capitaines de faire pointer tous les joueurs présents à la table de marque.

Article 7.7 : Temps de repos et tenue des coaches

Le temps minimal de repos entre 2 matchs est de 20 minutes mais peut être réduit avec l'accord du JA et des joueurs concernés. Compte tenu de la période pendant laquelle se déroule le tournoi, ne sera pas imposé le port de chaussures fermées et du pantalon.

Article 7.8 : Arbitrage

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

ARTICLE VIII : Barèmes

Points par match :

- Match gagné : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Forfait : -1 point

Points par rencontre :

- Rencontre gagnée : 5 points
- Rencontre nulle : 3 points
- Rencontre perdue : 1 point
- Forfait : -1 point

Bonus :

- Offensif (rencontre gagnée 5-0) : +1 point
- Défensif (rencontre perdue 2-3) : +1 point

ARTICLE IX : Départage égalité

Le classement final dans une série est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

Dans le cas d'une égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction des principes suivants, par ordre de priorité :

- Différence au nombre de matchs gagnés et perdus
- Différence au set average
- Différence au point average
- Différence à la valeur de l'équipe (l'équipe ayant la plus petite valeur l'emporte)
- Tirage au sort conformément à l'article 4.7.2 du RGC

Dès que le nombre d'équipes à égalité est au nombre de 2, le classement est déterminé par le résultat de leur rencontre particulière.

ARTICLE X : Forfaits et remplacement

Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort (pour l'un ou les 2 jours du tournoi) doit justifier cette déclaration auprès de la ligue OCCITANIE par l'envoi d'un justificatif à ligue@badocc.org et tournosaintorens@gmail.com.

Avant la compétition :

En cas de forfait au sein d'une équipe après le tirage au sort et avant le début de la compétition, le capitaine doit trouver un remplaçant de niveau équivalent. L'objectif est de maintenir une équipe composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes pour les deux jours de compétition. Les remplaçants ne peuvent pas être déjà engagés dans une autre équipe.

Si aucun remplacement n'est possible, le capitaine peut proposer de déclarer l'ensemble de son équipe forfait. Cette décision doit être communiquée à l'organisation par e-mail le plus tôt possible.

Si une équipe de niveau équivalent est disponible sur la liste d'attente, l'organisation pourra accepter le forfait et remplacer l'équipe au complet.

Si aucune équipe n'est disponible pour effectuer ce remplacement, toute équipe, même incomplète (avec au moins un homme et une femme), doit obligatoirement participer au tournoi sous peine de voir les joueurs ne disposant pas d'un justificatif considérés comme forfait volontaire.

Si un ou des remplacement(s) modifient sensiblement la valeur de l'équipe ou si une déclaration de forfait entraîne un déséquilibre dans les tableaux, l'organisation se réserve le droit de modifier ces derniers.

Pendant la compétition :

En cas de forfait involontaire durant la compétition, le capitaine doit ajuster la composition de son équipe pour disputer un maximum de matchs.

Seul le juge-arbitre peut statuer sur le caractère volontaire ou involontaire du forfait. En cas de blessure au cours de la rencontre, le capitaine peut, sur validation du juge arbitre, remplacer le joueur blessé avec un autre joueur de l'équipe sur le reste de la rencontre, s'il est engagé sur d'autres matchs. Le reste de la composition reste inchangé.

Afin de minimiser l'impact sur les autres équipes, la possibilité de trouver un remplaçant ou une remplaçante (de niveau équivalent à la personne forfait) pendant le week-end, est laissée au capitaine en cas de blessure entraînant un forfait pour un ou plusieurs matchs.

Les matchs non joués à cause d'un forfait seront considérés comme gagnés par l'équipe adverse. Le joueur forfait ne pourra plus jouer de la journée.

Aucun remboursement des droits d'inscription n'est effectué après le tirage au sort, si le forfait n'est pas justifié pour chaque joueur considéré, sauf dans le cas où l'équipe est remplacée par une équipe de la liste d'attente.

ARTICLE XI : Obligations réglementaires

Article 11.1 : Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au tournoi valent acceptation du règlement sans réserve.

Article 11.2 : Droit à l'image

Dans le cadre de la compétition, les joueuses et joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo ou filmés. Les photos et vidéos pourraient être utilisées sur le site de SOBAD ainsi que sur la page Facebook publique. Sans avis contraire et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et renonciation au droit à l'image par le joueur.

Article 11.3 : Secouristes et assimilés

Parmi les participants ou organisateurs au tournoi, si certains ont été formés aux gestes de Premiers Secours ils pourront venir se signaler et attester de leur formation au JA. Dans l'éventualité d'une intervention rendue nécessaire, ils seront susceptibles d'être appelés par l'organisation. Un bilan devra être fait au JA dès que l'état de la personne blessée le rendra possible.

Une trousse de secours sera à disposition à la table de marque.

Article 11.4 : Prévention et lutte contre le dopage

Il est interdit, au cours de la compétition ou en vue d'y participer, d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités physiques et/ou psychiques ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété mais également de recourir à ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies. La liste des dopants est disponible auprès du ministère chargé des sports.